



Signataires : Skender Salihi, Arber Jahija, Thierry Cerutti, Sandro Pistis

Date de dépôt : 22 août 2023

Proposition de motion

Améliorons le recyclage de l'eau à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la raréfaction de l'eau induite par le réchauffement du climat ;
- la gestion parcimonieuse de cette ressource que nous impose la législation cantonale ;
- le gaspillage actuel qui résulte de l'utilisation d'eau potable pour alimenter les chasses d'eau de nos toilettes ;
- les possibilités d'implémenter le recyclage des eaux usées traitées en vue de réaliser des économies substantielles d'une ressource vitale ;
- la robustesse du réseau genevois de distribution et de traitement des eaux, qui peut sans encombre être amélioré,

invite le Conseil d'Etat

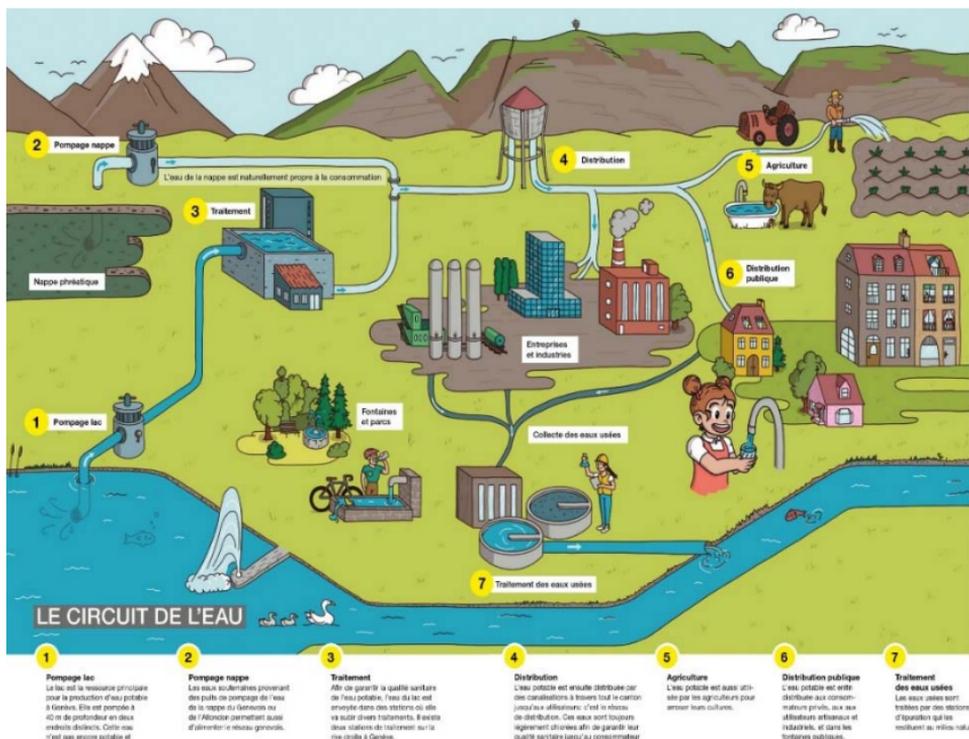
à faire évaluer par ses services compétents la possibilité d'aménager de nouveaux raccordements au circuit actuel de l'eau en vue de recycler les eaux usées traitées du réseau genevois en les reliant aux chasses d'eau des toilettes des bâtiments publics et immeubles propriétés d'Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les périodes caniculaires auxquelles nous sommes désormais confrontés lors de chaque été sont là pour nous rappeler à quel point l'eau est une ressource précieuse et ô combien il est donc nécessaire de la préserver en évitant de la gaspiller.

Les phénomènes de sécheresse, qui épargnaient généralement la Suisse jusqu'ici, sont aujourd'hui une réalité à laquelle nous devrions être préparés à faire face en modifiant nos habitudes en conséquence. A l'image du risque de pénurie d'électricité que personne n'avait imaginé dans un pays comme la Suisse et qui est pourtant survenu en 2022, il serait opportun d'éviter à tout prix les problèmes éventuels qui pourraient survenir en cas de baisse du niveau d'approvisionnement en eau.

La solution pour se prémunir face à cette problématique réside sans doute en partie dans le recyclage des eaux qui est présentement quasi inexistant à Genève. Ci-après, voici comment est schématisé le circuit de l'eau dans le canton :



(Site internet de l'Etat de Genève, *Circuit de l'eau*, en ligne à l'adresse : <https://www.ge.ch/dossier/eau-potable-geneve/production-distribution-eau-potable/circuit-eau>)

Comme illustré sur ce schéma, le processus d'approvisionnement en eau se divise en 7 étapes, jusqu'à son évacuation après traitement. Les eaux usées traitées sont donc restituées dans le lac qui est la principale ressource en eau distribuée dans le canton.

Même s'il est sans doute encore trop tôt pour envisager de pouvoir réinjecter les eaux usées dans le circuit de distribution d'eau potable immédiatement après leur traitement en station d'épuration, il pourrait s'avérer judicieux, en revanche, de recycler cette ressource une fois traitée et de s'en servir pour alimenter les chasses d'eau des WC des bâtiments publics et des immeubles appartenant à l'Etat.

Rajouter toutes les étapes du circuit de l'eau nécessaires à cette fin permettrait d'éviter le gaspillage de cette ressource qui sert actuellement à vider les toilettes, alors même qu'elle est propre à la consommation, ce qui ne fait pas vraiment de sens en termes de gestion économe de l'eau.

A ce titre, la loi genevoise sur les eaux (LEaux-GE L 2 05 du 5 juillet 1961) impose dans ses dispositions visées à l'article 29, « une utilisation parcimonieuse de l'eau », précisant en son alinéa 2 que « l'Etat l'encourage par des mesures incitatives », ce que tend opportunément à proposer cette motion.

Pas plus qu'au niveau cantonal, la législation fédérale (LEaux) ne s'oppose à une mesure visant à recycler les eaux usées traitées comme nous le proposons, sous réserve de ne pas polluer ni altérer l'environnement au moment du prélèvement et du déversement de ces eaux, ce danger étant écarté par le premier traitement, puis par un deuxième avant leur restitution au milieu naturel.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la présente proposition de motion au Conseil d'Etat en l'invitant à examiner la possibilité de recycler les eaux usées traitées en vue d'éviter le gaspillage inutile d'eau potable et de garantir ainsi une meilleure gestion d'une ressource vitale indispensable pour toutes et tous.